



**CGT - SYNDICAT DES HOSPITALIERS de DREUX**

TEL : **02 37 51 52 60** DECT : **7260**

PORTABLE : **07 87 79 92 08**

MAIL : **syndicat-cgt@ch-dreux.fr**



**ÇA CRAQUE PARTOUT... IL FAUT QUE ÇA S'ARRÊTE**



**Rendez-vous devant l'hôpital de DREUX le 7 juin à  
14h30 dans la cour d'honneur de l'hotel Dieu à Chartres**

Le secteur sanitaire, social et médico-social voit une dégradation sans précédent des conditions de travail et une réduction dramatique de l'accès aux soins dans les hôpitaux, des prises en charge des personnes âgées, des patient-e-s en psychiatrie et des personnes handicapées, des réductions de capacités d'accompagnement des enfants et des familles en difficultés sociales sur tout le territoire.

**LUTTER  
PLUS   
pour  
GAGNER PLUS**

- **JAMAIS** autant de lits d'hospitalisation n'ont été rendus indisponibles par manque de personnels.
- **JAMAIS** autant de services d'urgences n'ont été fermés sur tout le territoire.
- **JAMAIS** autant de personnels n'ont été en situation de se poser la question de quitter leurs établissements et leurs professions.
- **JAMAIS** autant d'injustices et de discriminations salariales, avec des niveaux de rémunérations totalement inadaptées par rapport aux qualifications, n'ont été constatées.

#### **EMBAUCHES**

Taux d'encadrement largement insuffisant, mauvaise couverture des besoins, plannings de travail éreintant, cumul d'heures, fuites de personnels, fermetures de lits.... Il est largement temps de débloquer les crédits permettant les embauches dont la population a besoin. Pour répondre à la **pénurie de personnel**, tous les moyens doivent être mis pour **faire revenir les professionnels** qui ont quitté leurs services et pour développer un **plan urgence-formation** dans l'ensemble de nos professions. La réintégration des personnels suspendus, quel que soit le grade, doit être effective rapidement.

#### **SALAIRES**

Salaires en dessous du SMIC, perte de reconnaissance des qualifications, développement des primes liée à la « *fonction* » ou au mérite... **Les politiques salariales** menées depuis plusieurs années dans la Fonction Publique et dans le secteur privé **impactent gravement le niveau de vie des salarié-e-s et des retraité-e-s** dont la pension dépend du salaire. La reconnaissance du travail, des qualifications et l'attractivité de nos métiers régressent. Les carrières s'allongent et la reconnaissance des pénibilités recule. Le Ségur est loin de répondre aux enjeux et développe la division en excluant une partie de nos collègues. **L'individualisation des salaires** par le développement de primes cache la réduction du salaire indirect qui finance pourtant notre secteur et offre à nos employeurs un **outil de « management » très pervers.**

#### **SENS DU TRAVAIL**

Alors que nos métiers, nos missions sont essentiels, la dégradation des conditions d'exercice engendre des burn-out pouvant aller jusqu'au **suicide**. Les salarié-e-s en poste s'en vont et les jeunes hésitent à choisir ces métiers. Il est urgent de donner les moyens de **travailler dans le respect de notre éthique professionnelle**. Il est urgent de replacer les salarié-e-s au cœur des décisions, car ce sont bien eux les meilleurs experts de leur travail.



## LA CGT PROPOSE :

- Pour chacun des grands niveaux de qualification, **le salaire de base minimum garanti brut devrait être :**

- Non diplômé : Smic – 2 000 €
- BEP – CAP : 1,2 fois le Smic – 2 400 €
- BAC (quel qu'il soit) : 1,4 fois le Smic – 2 800 €
- BTS-DUT (BAC + 2) : 1,6 fois le Smic – 3 200 €
- Licence LMD / licence professionnelle (BAC + 3) : 1,8 fois le Smic – 3 600 €
- Master (Bac + 5) : 2 fois le Smic – 4 000 €
- Doctorat (Bac + 8) : 2,3 fois le Smic – 4 600 €

**C'EST TOUS  
ENSEMBLE  
QU'IL FAUT LUTTER**

- Une grille de classifications avec **des références au niveau des diplômes de l'Éducation Nationale** pour garantir la qualité des formations et leur équivalence sur l'ensemble du territoire
- Le **doublé au minimum du salaire de base** de chaque salarié sur sa carrière
- Une **hiérarchie maximum** des salaires de 1 à 5
- Une **classification transposable** d'une entreprise à une autre
- Une réduction et une reconnaissance des métiers reconnus « pénibles » par **un départ anticipé à la retraite**

**L'AVENIR APPARTIENT  
À CEUX QUI LUTTENT !**

**NOUS NE VOULONS PAS PERDRE NOTRE VIE À LA  
GAGNER.**

**NOUS VOULONS LES MOYENS D'EXERCER  
CORRECTEMENT NOS MÉTIERS.**

